

Tableau comparatif - Assurance médicaments : RAMQ vs Programme d'assurance de l'AQIII

	RAMQ – prime annuelle de 710 \$ par adulte (au 1er juillet 2021)	MédicAssurance Option de base	MédicAssurance Option 1	MédicAssurance Option 2	MédicAssurance Option 3	MédicAssurance Option 4
Couvertures incluses	Couvre uniquement les médicaments	Couvre uniquement les médicaments	Couvre uniquement les médicaments		Couvre les médicaments + <ul style="list-style-type: none"> ✓ Chambre d'hôpital semi-privée ✓ Ambulance ✓ Services professionnels (chiropraticien, physiothérapeute, ostéopathe, etc.) ✓ Examen de la vue ✓ Autres frais (orthèse, prothèses, appareils auditifs, appareils thérapeutiques, examens laboratoire, bas de soutien, glucomètre, injections sclérosantes, souliers orthopédiques, etc.) ✓ Accident aux dents ✓ Frais de location divers ✓ Maison de convalescence (semi-privée) 	
Assurance voyage	Non couvert		Assurance médico-hospitalière, assurance annulation et interruption de voyage			
Services paramédicaux	Non couvert				Acupuncteur, chiropraticien (radiographie couverte par un chiropraticien), ergothérapeute, massothérapeute*, naturopathe, orthophoniste, ostéopathe, physiothérapeute, podiatre, podologue et psychologue *Le soin de massothérapie doit être prescrit par un médecin.	
% de remboursement	65 %	100 % du prix le plus bas	75 % du prix le plus bas	100 % du prix le plus bas	75 % du prix le plus bas lors de médicaments 100 % des frais hospitaliers et des frais engagés à l'extérieur de la province 80 % pour tous les autres frais	75 % du prix le plus bas lors de médicaments 100 % des frais hospitaliers et des frais engagés à l'extérieur de la province 80 % pour tous les autres frais
Franchise	Célibataire : 22,25 \$ + 35% (un individu peut payer jusqu'à 1161 \$/année) Familial : 44,50 \$ + 35% (une famille peut payer jusqu'à 2322 \$/année)	Équivalente à la contribution annuelle maximale établie par la RAMQ* *Ajustée le 1er juillet de chaque année	150 \$ par année civile – individuelle 300 \$ par année civile – couple, monoparentale, familiale	850 \$ par année civile – individuelle, couple, monoparentale ou familiale	150 \$ par année civile - individuelle 300 \$ par année civile - couple, monoparentale ou familiale Applicable aux médicaments	300 \$ par année civile - individuelle 600 \$ par année civile - couple, monoparentale ou familiale Applicable aux médicaments et aux frais médicaux à l'exclusion des frais hospitaliers et des frais engagés à l'extérieur de la province
Autres couvertures disponibles	Aucune				Assurance vie (sans preuve de bonne santé) et assurance décès ou mutilation par accident Facultatif : Assurance dentaire	
Reçu pour fin d'impôt	Aucun	Reçu pour fin d'impôt équivalent à 30% des sommes déboursées				